

Cette mesure que j'ai ici visé à donner suite à la promesse que les conservateurs ont faite l'été dernier, à savoir que cette question serait renvoyée au plus tôt à un comité parlementaire pour y être examinée. Cette motion vise à renvoyer la question au comité permanent des prévisions budgétaires en général, mais au cas où, comme certains le craignent, elle risquerait d'y être enterrée temporairement, ma résolution prévoit que le comité permanent présente son rapport et ses recommandations au plus tard le 28 juin 1985. Autrement dit, on veut du concret. Il ne suffit pas de nous faire de vagues promesses dans l'espoir que quelque chose puisse arriver. Ce que je veux en soulevant la question à la Chambre des communes, c'est amener le gouvernement à respecter sa promesse d'accorder des droits politiques élargis aux fonctionnaires fédéraux.

Je voudrais maintenant citer deux ou trois promesses que le premier ministre actuel (M. Mulroney) a faites l'été dernier. Il avait été très explicite en ce qui concerne les droits politiques. En réponse aux syndicats du secteur public, il avait dit:

Nous croyons que cette question devrait être examinée par un comité parlementaire multipartite en consultation avec des organisations de la Fonction publique et nous estimons que le problème pourrait être facilement résolu.

Il avait dit que les contraintes imposées aux activités politiques des fonctionnaires:

... ne sont ni nécessaires ni justifiées aux termes de la Charte canadienne des droits et libertés.

Cela fait maintenant sept mois que le premier ministre est au pouvoir. C'est aussi cette semaine qu'entre en vigueur la disposition de la Charte des droits relative à l'égalité des droits. Il existe des motifs très précis et très urgents d'agir sur-le-champ. Rien n'a été fait pour permettre aux fonctionnaires qui le veulent de participer activement à la campagne électorale provinciale en Ontario. Des élections vont avoir lieu au Yukon. La situation sera la même. Si nous ne faisons rien, Dieu sait ce qui peut arriver avec toutes ces campagnes provinciales qui se profilent à l'horizon.

En second lieu, le gouvernement pourrait perdre sa détermination à ce propos. J'espère qu'on nous dira aujourd'hui qu'il n'en fera rien. Des discussions à l'intérieur du cabinet expliqueraient pourquoi on refuse d'agir. Certains éléments des hautes instances de la Fonction publique s'opposent à l'octroi de droits politiques. Ce point de vue a déjà été exprimé par le président de la Commission de la Fonction publique et également par Jennifer McQueen, membre de cette même Commission, dont l'avis de résumé à ceci: à moins que le Parlement n'en décide autrement par voie législative, cette neutralité est obligatoire de la part de tout fonctionnaire qu'il s'agisse d'une secrétaire, d'un conducteur de camion ou d'un commis à l'informatique. Tous les fonctionnaires doivent rester neutres pour que les avis fournis par un petit groupe de hauts fonctionnaires aux ministres et au cabinet apparaissent tout à fait impartiaux.

Je mets en parallèle la réponse que les progressistes-conservateurs ont donnée à l'Alliance de la Fonction publique pendant la campagne électorale.

Voici ce qu'ils ont dit:

Le parti progressiste-conservateur souhaite d'une façon générale que disparaissent les restrictions concernant l'activité politique, surtout en ce qui concerne les

fonctionnaires régis par une convention collective. Ces restrictions sont inutiles et peuvent être difficiles à justifier aux termes de la Charte des droits et libertés. Dans le cas de certains hauts fonctionnaires dont les fonctions sont de nature très politique, il se pourrait que ces droits donnent lieu à des conflits d'intérêts, et qu'il faille les restreindre quelque peu, mais nous espérons que ces cas particuliers pourraient être traités séparément sans pour autant priver de leurs droits plus de 200,000 fonctionnaires.

● (1710)

L'article 32 de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique stipule que les fonctionnaires ne peuvent pas remplir de fonctions au sein d'un parti politique ou assister à des congrès à titre de délégués. Le parti progressiste conservateur a déclaré que la plupart des fonctionnaires devraient être libres de participer aux activités internes d'un parti politique et que c'est uniquement s'ils voulaient poser leur candidature à des élections qu'ils devraient demander et obtenir un congé de leur employeur.

Cette déclaration montre que nous ne discutons pas vraiment de l'utilité d'accorder des droits politiques à la plupart des membres de la Fonction publique du Canada, mais plutôt de la question de savoir quand cela se fera. Je suis heureux de constater que le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a déjà entamé des discussions avec les syndicats du secteur public au sujet des droits politiques. Cela s'est fait il y a trois mois. Malheureusement, aucune proposition concrète n'a été présentée jusqu'ici ou rendue publique. J'espère que cela pourra se faire pendant le débat d'aujourd'hui.

En réalité, le gouvernement devrait exposer ses projets dès maintenant. Je voudrais que les syndicats donnent leur approbation, comme ils le feront à mon avis très rapidement, parce qu'ils ont bien précisé qu'ils avaient décidé d'appuyer le principe des droits politiques. Cela nous permettrait d'adopter une mesure législative à cet égard. Une telle mesure pourrait être présentée à la Chambre des communes dès maintenant. Elle pourrait être débattue, renvoyée rapidement au comité et adoptée par le Parlement avant la fin de juin. Je préférerais de beaucoup cette façon d'agir que de voir la question renvoyée à un comité, comme le propose ma motion. Par ailleurs, ma motion vise à nous donner l'occasion de discuter de la question et peut-être à permettre au gouvernement de nous dire qu'il présentera sous peu une mesure législative qui pourra être adoptée avant la fin de juin.

Si c'est ce que le gouvernement s'engage à faire, il sera inutile de renvoyer la question à un comité parlementaire. Que le gouvernement nous présente donc une mesure. Par ailleurs, si la question est reliée à quatre ou cinq autres qui font maintenant l'objet de discussions avec les syndicats de la Fonction publique, je douterais que cela puisse se produire. A cause de la Charte et à cause de l'importance fondamentale dans une société démocratique de reconnaître les droits politiques d'un groupe aussi important que celui des fonctionnaires fédéraux, il me semble que nous ne pouvons pas nous servir de cette question comme outil de négociation car ce serait courir le risque de se le voir retirer si les syndicats n'acceptaient pas d'autres concessions que le gouvernement voulait faire passer.